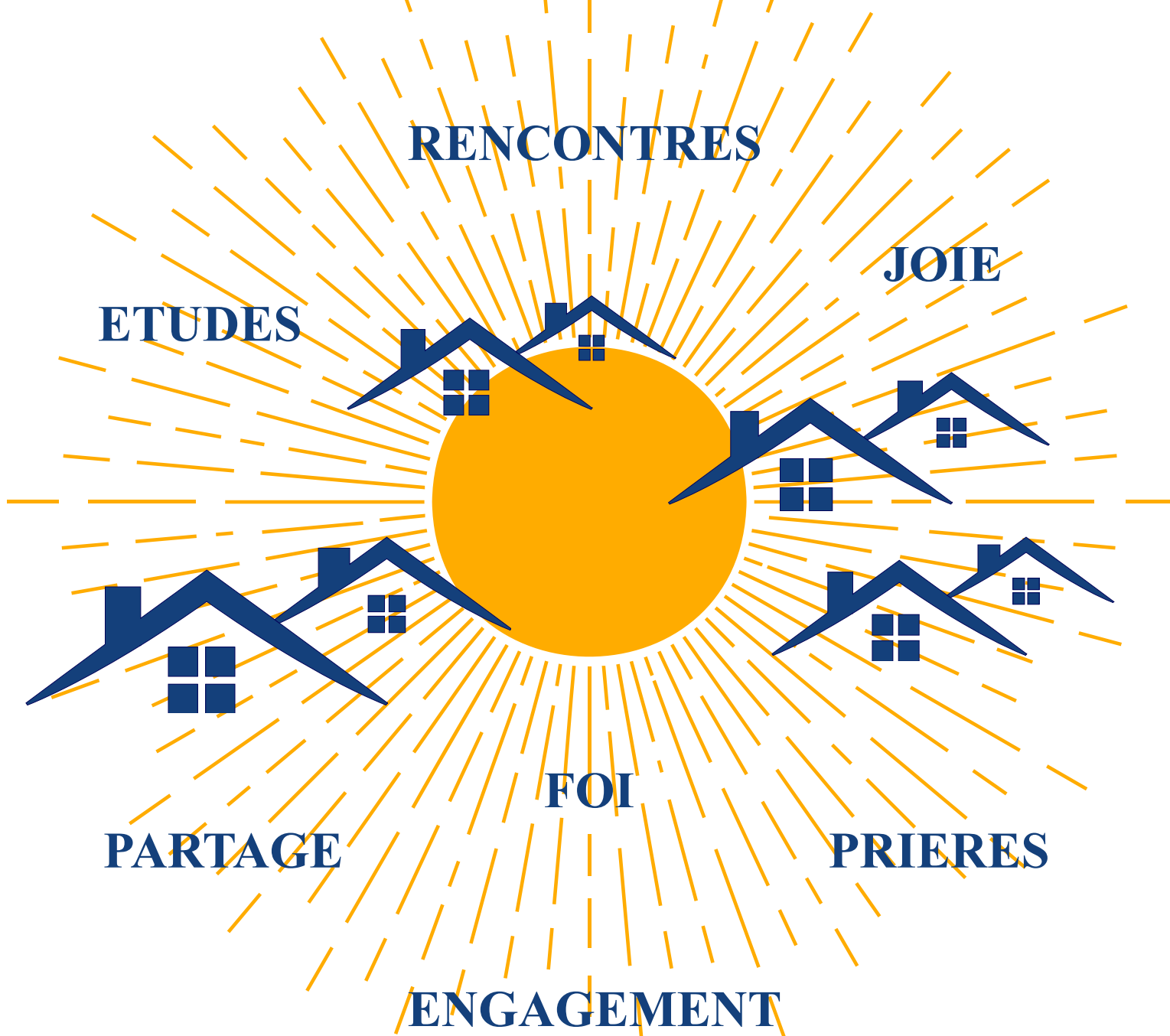


Charte des Colocations de l'aumônerie



Le projet



Ils venaient de façon assidue pour l'enseignement des apôtres, le partage du pain et les prières



(Actes 2, 42)

La colocation en aumônerie dépasse le simple logement : c'est une aventure fraternelle et spirituelle. Conçue comme une petite communauté chrétienne, elle vise l'épanouissement personnel, la réussite des études et l'ouverture aux autres.

Le profil des colocataires

Les colocataires ont généralement entre 17 et 25 ans : étudiants, stagiaires ou en année de transition.

L'étudiant désire :

- S'engager dans la vie de l'Église, en particulier à l'aumônerie des étudiants ;
- Vivre une vie communautaire fraternelle ;
- Approfondir ou découvrir la foi chrétienne ;
- Se tourner vers les autres par le service et l'accueil.



L'accompagnement

Le projet est accompagné par :

- **P. Joseph Coste**, aumônier des étudiants ;

✉ aumonier@missionstluc.fr

- **Stéphanie Dupont**, chargée de l'accompagnement des colocations ;

✉ colocation.aumoneriebrest@gmail.com | ☎ 06 07 51 30 15

- **Anne-Claire Le Page**, suivi administratif et financier ;

✉ gestion.aumoneriebrest@gmail.com | ☎ 06 63 48 26 81

Tout au long de l'année, chaque colocataire bénéficie d'un suivi personnel sous forme d'entretiens individuels. Ces moments d'échanges permettent de :

- Faire le point sur ses études et son intégration ;
- discuter de son épanouissement humain et spirituel à travers le service ;
- S'exprimer librement dans un cadre bienveillant, que ce soit pour partager ses réussites ou aborder ses difficultés.

L'engagement dans la colocation

Les colocations sont de petites fraternités chrétiennes et missionnaires où chaque membre s'engage à :

- S'investir pleinement dans la vie de l'aumônerie ;
- Vivre en cohérence avec les valeurs chrétiennes au quotidien ;
- S'épanouir dans sa foi sur les plans personnel et communautaires.
- S'impliquer dans ses études



1. Le développement personnel

Les études

La réussite des études est au cœur de notre projet. Nous veillons, avec l'étudiant, à ce que la colocation soit un lieu de travail stimulant où les études restent la priorité absolue. C'est cet équilibre de vie qui permet à chacun de donner le meilleur de lui-même.

Un équilibre de vie

La colocation est un lieu de vie fraternelle. Un équilibre de vie sain permet à chacun de réussir ses études, de respecter les autres et de préserver un climat paisible.

Pour que chaque jeune puisse étudier sereinement, la vie au sein de la colocation repose sur des engagements simples :

- **Équilibre au quotidien** : Adopter une hygiène de vie favorisant la réussite (sommeil préservé, repas réguliers) ;
- **Soin du logement** : Veiller ensemble à la tenue et à l'entretien régulier des espaces communs et de sa chambre pour un cadre de vie agréable (ex : aérer sa chambre quotidiennement) ;
- **Convivialité responsable** : La consommation d'alcool fort, le tabac et le vapotage sont interdits à l'intérieur. Seules les boissons légères ($\leq 13^\circ$) sont tolérées avec modération, pour préserver une ambiance saine ;
- **Sérénité du groupe** : Afin de protéger la vie de la communauté, tout comportement incompatible avec ces valeurs fera l'objet de sanctions (avertissement ou fin de contrat dans les colocations).



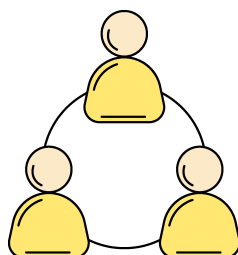
Une vie spirituelle

Chacun est invité à préserver et nourrir sa vie spirituelle. Prendre du temps pour prier, se recueillir, participer aux propositions de l'aumônerie ou simplement cultiver une intériorité personnelle aide à garder un cœur ouvert, disponible et attentif aux autres. Cette fidélité intérieure soutient la vie fraternelle, donne sens au quotidien et permet à chacun d'avancer sur son propre chemin.



Lien entre l'accompagnateur et la famille

La mission de l'accompagnateur des colocations est d'être attentif au bien-être des jeunes et de tenir les parents informés en cas de difficulté ou de mal-être. De la même manière, les familles sont invitées à échanger en toute confiance avec l'accompagnateur, afin de créer un climat de dialogue et de soutien autour de chaque jeune.



2. La vie en colocation

Le dîner fraternel de la colocation

L'étudiant s'engage à être présent chaque semaine (habituellement le lundi soir) au dîner fraternel de la colocation :

- Dîner fraternel préparé par un colocataire ;
- Temps de prière préparé ensemble ;
- Échanges sur la vie de la colocation.



Ces moments réguliers sont essentiels pour nourrir la fraternité, renforcer les liens entre colocataires et permettre à la vie communautaire de rester vivante et dynamique.

La prière vécue en groupe occupe une place essentielle. Elle permet aux colocataires de se rassembler autour de ce qui les unit profondément, de confier ensemble leurs joies, leurs difficultés et leur quotidien. En priant ensemble, chacun apprend à se soutenir spirituellement, à grandir dans l'écoute et la bienveillance, et à renforcer les liens de fraternité. La prière commune nourrit ainsi la vie de la colocation : elle aide à dépasser les tensions, à cultiver la confiance et à faire de la maison un lieu de paix, de partage et de foi vécue concrètement.

Ce dîner hebdomadaire est un temps privilégié pour échanger sur les aspects pratiques de la vie dans la colocation, partager des nouvelles importantes et veiller ensemble à l'harmonie du quotidien.

Accueil et respect

Les étudiants sont responsables de l'accueil de toute personne entrant dans la colocation, membre de l'équipe, bénévole ou visiteur. Par des gestes simples de politesse et de bienveillance, la colocation chrétienne est appelée à rayonner par son esprit fraternel et son sens de l'accueil.

Vie quotidienne et respect mutuel

Le respect de l'intimité et du calme des espaces individuels

Le bien-être en communauté repose sur une distinction claire entre les lieux de partage et les lieux de retrait. La chambre est considérée comme un sanctuaire personnel, dédié au silence, au ressourcement et à l'étude. Afin de préserver ce calme, particulièrement en soirée, la vie sociale et les échanges se vivent prioritairement dans les espaces communs. Cette organisation permet à chaque étudiant de se sentir pleinement libre et respecté dans son besoin de solitude ou de sommeil.

Une amitié fraternelle et une présence respectueuse

Vivre en colocation à l'aumônerie est une véritable aventure humaine où l'amitié devient un moteur de croissance et un soutien précieux contre l'isolement. Nous encourageons des relations simples et vraies qui respectent l'histoire et la liberté de chaque personne.

Ce respect mutuel se traduit concrètement par une attention portée à la tenue et à la pudeur au sein de la maison : nous demandons à chacun d'éviter de circuler dans les espaces communs en sous-vêtements, vêtements de nuit ou simplement couvert d'une serviette de bain. En adoptant cette règle, les colocataires participent à instaurer un climat de courtoisie et de respect de chacun essentiel pour une vie en communauté.



L'entretien de la colocation

La propreté de la colocation est l'affaire de tous. Elle est indispensable pour garantir un cadre de vie sain, agréable et respectueux, favorisant une cohabitation harmonieuse entre colocataires. Chacun est responsable de l'entretien des espaces qu'il utilise, en particulier des parties communes et des sanitaires, et veille à les maintenir propres et accueillants.

L'accompagnateur veille au bon entretien général des locaux. Il effectue des passages réguliers afin de s'assurer de la propreté des espaces communs et des sanitaires. En cas de nécessité, et avec l'accord préalable de l'étudiant concerné, il peut également accéder aux chambres, dans le respect de l'intimité de chacun.

Les repas

Lorsqu'un colocataire prend ses repas à la colocation, il fait ses courses, prépare son repas et fait sa vaisselle immédiatement après usage, y compris le week-end.

Le lundi soir (ou un autre soir de la semaine), le repas communautaire est préparé par l'un des colocataires pour tous et partagé ensemble. D'autres repas en commun peuvent être organisés si le groupe le décide ; dans ce cas, l'organisation des courses et de la cuisine se fait collectivement.

Afin de favoriser la vie fraternelle, les repas se prennent dans les espaces communs et non dans les chambres (sauf en cas de maladie). Ils ne se prennent pas non plus de manière systématiquement décalée. Par respect pour les autres, les repas se vivent sans écouteurs ni téléphone, dans une attitude respectueuse des autres.

Vie matérielle et organisation du quotidien

Les modalités concernant :

- l'achat et la gestion de la nourriture commune (sel, poivre, épices, huiles...) ;
- le réassort des produits d'entretien ;
- l'organisation des repas partagés.

sont définies collectivement par le groupe, dans un esprit de concertation, de simplicité et de responsabilité.

Hébergement et accueil d'amis

L'accueil d'amis au sein de la colocation se fait obligatoirement en concertation avec l'ensemble des colocataires, dans le respect des capacités d'accueil du logement tout en restant raisonnable.

Afin de préserver l'intimité de chacun et de respecter le cadre spécifique de nos colocations, les visites d'amis se vivent exclusivement dans les espaces communs. Il est interdit d'héberger des invités du sexe opposé pour la nuit. Tout écart sera sanctionné.

L'accueil ponctuel de proches reste bien sûr possible, après accord des colocataires et des responsables. Pour faciliter l'organisation, les trois premières nuits sont offertes ; au-delà, une participation de **6 € par nuit** est demandée afin de couvrir les frais d'usage de la maison.

Les colocations étant des lieux à vocation pastorale, les soirées et moments festifs doivent être vécus après concertation de l'ensemble des colocataire et des responsables de l'aumônerie. Pour garantir un climat propice aux études et au repos de chacun, ces événements doivent rester exceptionnels et être organisés en cohérence avec l'esprit du lieu.

Animaux

Les animaux ne sont pas admis dans la colocation par respect des colocataires, de l'hygiène et des lieux mis à disposition.

3. La vie à l'aumônerie

Participation active à l'aumônerie

Les mercredis

Chaque mercredi soir, les colocataires sont attendus fidèlement pour la soirée de l'aumônerie à la mission Saint Luc. Ce temps en communauté est un moment essentiel qui s'articule autour de trois temps forts :

- Une messe ;
- Un repas partagé ;
- Un topo ou un témoignage pour nourrir la réflexion.



Les colocataires constituent de véritables piliers de l'aumônerie étudiante ; à ce titre, ils doivent avoir à cœur de porter une attention particulière à l'accueil des nouveaux arrivants, en favorisant un climat de bienveillance, de simplicité et de joie.

Afin de vivre pleinement cet engagement, chaque colocataire veille à organiser son travail universitaire pour demeurer disponible autant que possible, y compris en période de partiels. En cas d'absence exceptionnelle, il est demandé d'en informer l'un des responsables.

Si des absences répétées et non justifiées viennent à être constatées, les responsables pourront voir avec l'étudiant la suite à donner à son engagement. Si nécessaire, une demande de départ de la colocation pourra être formulée, avec un préavis d'un mois, en raison du non-respect des engagements.

Un service pour l'année

Chaque colocataire est appelé à s'engager concrètement dans un service concret et régulier. Ainsi il participe à faire rayonner la mission de l'Église autour d'eux.

Ce service est choisi librement par le jeune, avec discernement, en lien avec les responsables de l'aumônerie, au cours du mois de septembre ou lors du week-end de cohésion. Il tient compte de l'emploi du temps, des désirs, des talents et des possibilités de chacun.

L'assiduité à ce service fait partie intégrante de l'engagement pris en entrant dans la colocation. En cas de difficulté, le colocataire est invité à en parler rapidement avec les responsables, afin de chercher ensemble des ajustements possibles.

Des manquements répétés et non expliqués pourront donner lieu à un temps de dialogue et de relecture. Si aucune amélioration n'est constatée, les responsables de l'aumônerie et des colocations pourront être amenés, après discussion, à reconsidérer la poursuite de l'engagement du colocataire au sein de la colocation.

Services proposées :

- Maraudes et repas partagé auprès des amis de la rue ;
- Animations auprès d'enfants en situation de handicap ;
- Animations auprès de jeunes adultes en situation de handicap ;
- Soutien scolaire pour des enfants d'un quartier prioritaire pour la ville (QPV);
- Aide à la prière (chorale ou instrument pour la messe du mercredi) ;
- Responsable fraternité de repas : coordination du repas fraternel des étudiants 1 fois par mois.



Participation aux temps forts de l'aumônerie

La participation aux temps forts fait partie intégrante de l'engagement en colocation. Ces moments sont obligatoires, car ils permettent de construire la cohésion du groupe et de vivre ensemble des expériences fondatrices.

Temps forts à vivre ensemble

- **Week-end de cohésion : 26–27 septembre 2026**

Temps de lancement de l'année, essentiel pour apprendre à se connaître et poser les bases de la vie commune.

- **Pèlerinage des étudiants au Mont-Saint-Michel (selon les années)**

Démarche spirituelle et fraternelle vécue dans la marche, la prière et le partage.

La participation à ces temps forts conditionne le maintien dans la colocation.



ASPECT FINANCIER

Montant et modalités de paiement

La participation mensuelle est fixée à 330 €.

Elle couvre le loyer et l'ensemble des charges et doit être réglée le 5 de chaque mois en cours, par virement bancaire.

Les logements sont éligibles aux allocations logement (CAF). L'aide est versée directement à l'étudiant, qui demeure responsable du paiement de sa participation.

Charges comprises incluent :

- l'eau ;
- l'électricité ;
- le chauffage ;
- la connexion internet.

Chaque colocataire s'engage à une gestion responsable des ressources, notamment :

- en éteignant lumières et appareils inutilisés ;
- en limitant le gaspillage d'eau ;
- en maintenant le chauffage à une température adaptée à un logement collectif.

Caution

Une caution de 150 € est demandée pour l'année.

Elle est restituée après l'état des lieux de sortie, sous réserve de l'absence de dégradations et du respect du matériel mis à disposition.



Période d'occupation du logement

La période d'accueil en résidence s'étend du 1er septembre au 30 juin.

Des ajustements peuvent être envisagés en fonction :

- des stages ;
- des contraintes universitaires ;
- des dates de fin d'études.

Toute situation particulière doit être signalée et discutée à l'avance avec les responsables.

Un **préavis (écrit ou mail) d'un mois** est requis pour tout départ.

Accueil estival

En cas d'accueil durant l'été, le règlement du séjour est demandé en début de période.

Engagement du colocataire

L'entrée dans la colocation implique l'adhésion pleine et entière à la présente charte.

Chaque étudiant reconnaît que cette charte vise à favoriser une vie commune harmonieuse, respectueuse des personnes et fidèle au projet de l'aumônerie.

Engagement

Je soussigné(e),

.....,

souhaite vivre le projet des colocations étudiantes de l'aumônerie de mission Saint Luc et m'engage à respecter cette charte, à participer activement à la vie de la colocation et de l'aumônerie.

Fait à le

Signature :